

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \  
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \  
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \  
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \  
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

LA LETTRE  
D'INFORMATION  
D'ORLÉANS  
FÉVRIER 2018 MÉTROPOLE

# m Orléans Métropole

[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

ÉDITO

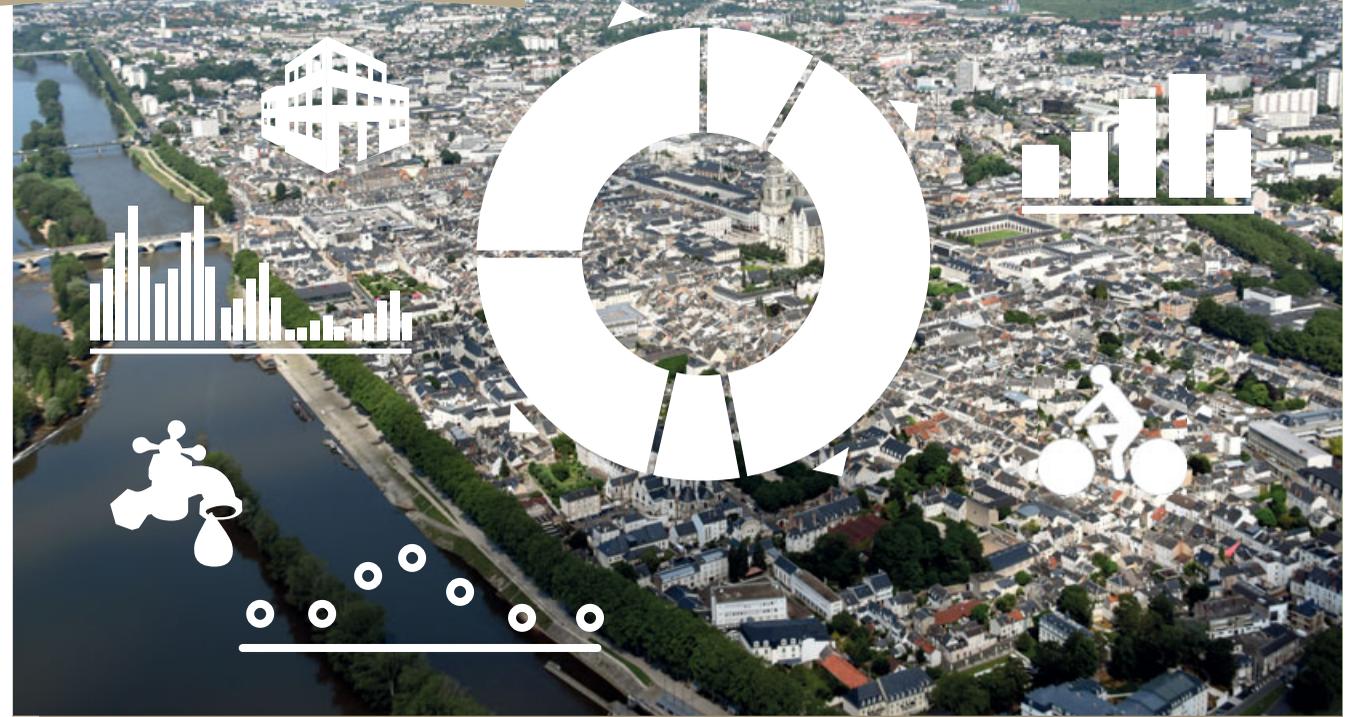
**OLIVIER CARRÉ, président d'Orléans Métropole**

La métropole vient d'adopter son premier budget. Comme vous le savez, la transformation en métropole a impliqué le transfert de certaines compétences communales, comme la gestion de l'eau potable, de la voirie et de l'espace public, avec les personnels communaux qui s'en occupaient auparavant dans les communes. Parce que c'est une question qui m'a été régulièrement posée, toutes ces compétences supplémentaires et les projets que nous lançons ne se traduiront pas par une hausse de la fiscalité. C'est un engagement fort que nous pouvons tenir grâce à la bonne gestion de nos dépenses.

Pour permettre que le service soit assuré avec réactivité et efficacité dans les communes, nous avons décidé de mettre en place 6 pôles territoriaux. Les communes restent votre interlocuteur mais elles s'appuieront dorénavant sur les forces que nous regroupons dans ces pôles territoriaux auxquels s'adjoignent ceux de la ville d'Orléans.

Je serai particulièrement attentif à leur travail, car il est indispensable que le service public assuré désormais par la métropole soit à la hauteur des attentes des communes et de leurs habitants. J'en ai pris l'engagement auprès des maires.

En 2018, nous allons rentrer concrètement dans la réalisation de notre projet métropolitain. Soyez certains que j'aurai à cœur de tenir autant compte de la gestion au quotidien que de la réalisation des grands projets. Un développement durable passe par cet équilibre.



Voté lors du Conseil métropolitain du 21 décembre dernier, le budget 2018 d'Orléans Métropole est à marquer d'une pierre blanche à plus d'un égard. Retour sur un exercice pas comme les autres.

2 — 3 — 4 —  
FINANCES | TRIBUNES

Budget 2018: la Métropole en route

ORLÉANS  
MÉTROPOLE

# Budget 2018 : la Métropole est en route

Voté lors du Conseil métropolitain du 21 décembre dernier, le budget 2018 d'Orléans Métropole est à marquer d'une pierre blanche à plus d'un égard. Retour sur un exercice pas comme les autres.

Concertation, tel est le mot qui résume le mieux l'élaboration du budget 2018 d'Orléans Métropole. Avec l'ensemble des mairies et de tout bord. « *Au-delà du transfert de certaines compétences des communes vers la Métropole, nous avons veillé à écouter les communes et à préserver leur capacité d'action, souligne Olivier Carré, président d'Orléans Métropole. Nous sommes complémentaires et nous devons trouver un consensus pour construire ce budget, en veillant à la qualité du service que nous assurons à tous les habitants du territoire. Toutes les villes ont joué le jeu et nous aboutissons à un budget équilibré.* » En témoigne le large vote du 21 décembre.

## QUELLES TENDANCES ?

Après une année 2017 consacrée à l'évolution institutionnelle, avec l'accession au rang de métropole, ce budget 2018 intègre l'ensemble des crédits relatifs aux compétences transférées, et aux opérations et projets déclarés d'intérêt métropolitain. De ce fait, il augmente -639,1 M€, contre 487,2 M€ en 2017-, mais il conserve les grands principes sur le plan financier. À savoir, la stabilité des taux de fiscalité pour les ménages et pour les entreprises, ou encore la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement. Ce budget s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte



« *Nous poursuivons sur un recours limité à l'emprunt et sur cette stratégie de désendettement engagée depuis 2013, qui permet de préserver les équilibres financiers et de maintenir notre niveau d'autofinancement.* »  
**MICHEL MARTIN**, 6<sup>e</sup> vice-président, délégué aux Finances.

CAMILLE JAUNET

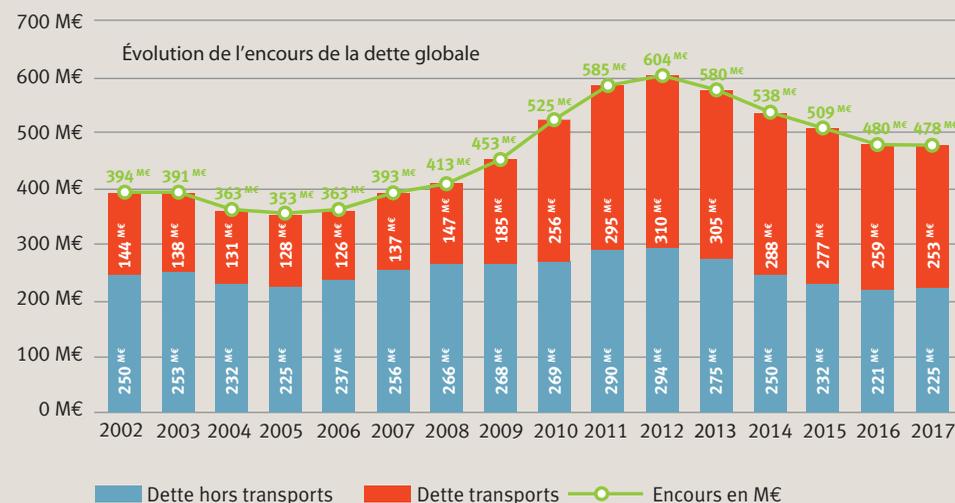
national marqué par la réforme de la taxe d'habitation et la contractualisation à venir entre l'État et les grandes collectivités locales sur l'évolution des dépenses, la maîtrise des besoins de financement et le désendettement.

## UN PROJET AMBITIEUX ET PARTAGÉ

L'ambition d'être dans les 15 métropoles françaises qui comptent à l'horizon 2030 se traduit dans le plan pluriannuel d'investissement. Aussi, la totalité de l'investissement lié au projet CO'Met est inscrite dans le budget 2018 (108 M€), même si toutes les dépenses ne sont pas réalisées dans l'année : une mesure pour garantir le bon déroulement du projet. Du côté des projets et actions de la Métropole, le montant total de 486,8 M€ est supérieur à 2017 (305 M€) du fait des transferts de compétences. Il en est de même pour le budget de fonctionnement : 197,5 M€ (166 M€ en 2017), avec des dépenses néanmoins maîtrisées. À noter que la dotation supplémentaire de 8,8 M€, liée au régime des communautés urbaines et métropoles, bénéficie en grande partie en 2018, comme en 2017, aux communes.

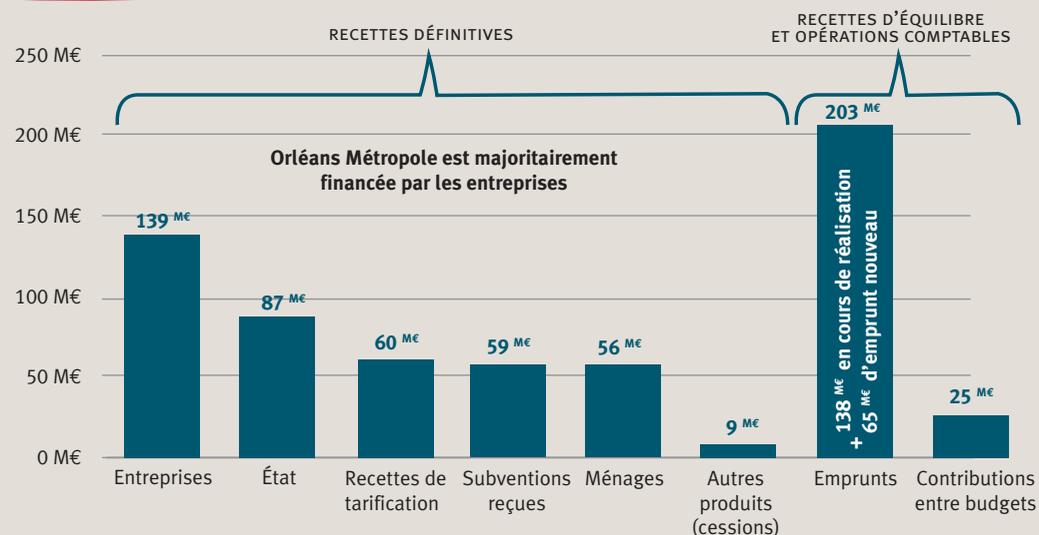
« *La force de l'Orléanais, conclut Olivier Carré, ce sont ces bases économiques dynamiques et ce projet métropolitain ambitieux et partagé, qui donne des perspectives à ceux, familles et entreprises, qui souhaitent s'installer sur notre territoire.* » ■

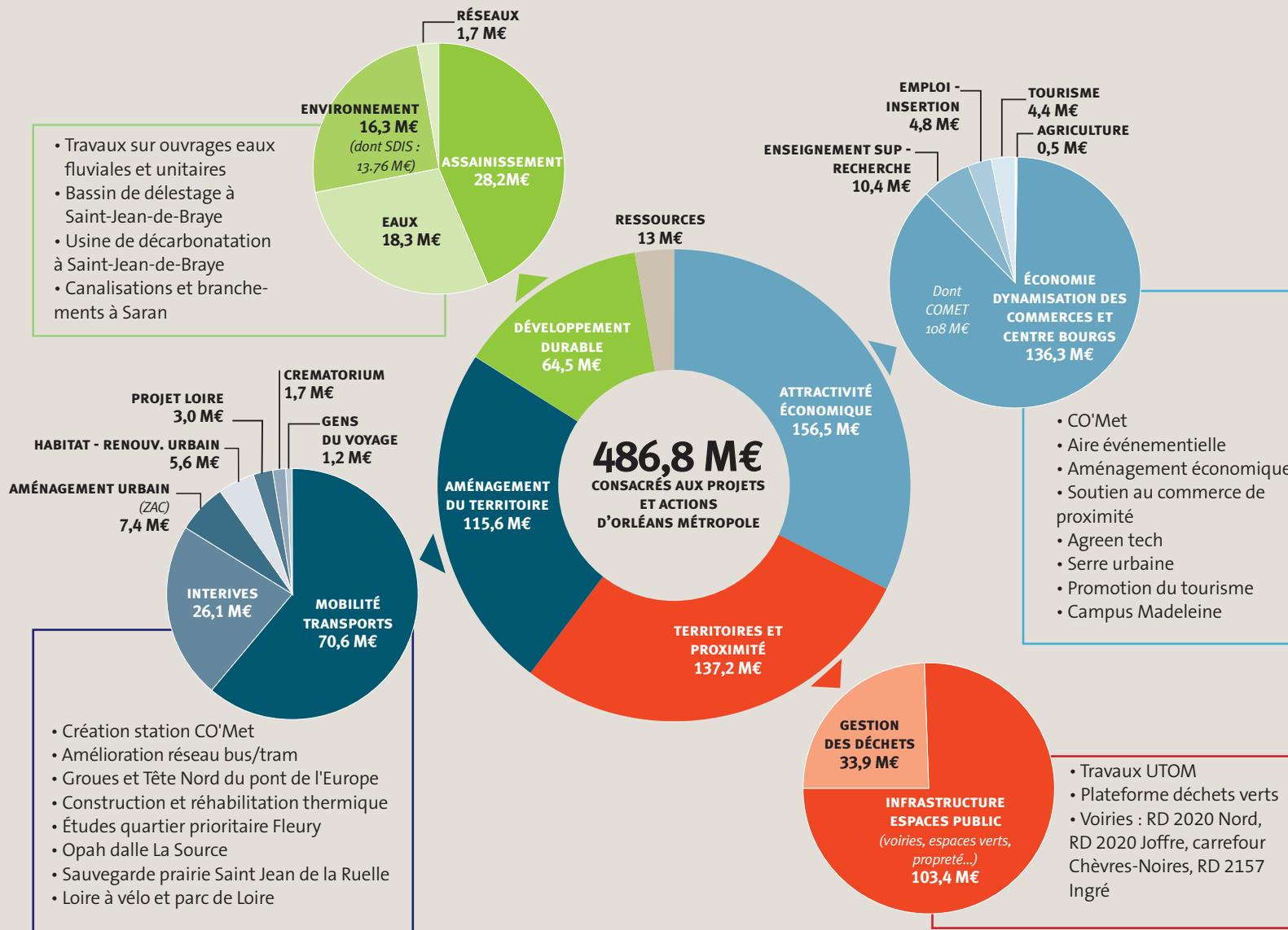
## UNE STRATÉGIE DE DÉSENDETTEMENT ENGAGÉE DEPUIS 2013



Fin 2018, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de **499 M€** à périmètre comparable, auxquels il convient d'ajouter la dette espace public (46 M€) reprise des communes suite au transfert de cette compétence à la Métropole, et la dette eau potable (13 M€) reprise des communes suite au transfert, soit une dette globale de **558 M€**.

## QUI FINANCE LA MÉTROPOLE ?





## 6 PÔLES POUR MAINTENIR UN SERVICE DE QUALITÉ

Si la mairie reste la porte d'entrée de l'habitant, les maires des 22 communes ont souhaité, pour préserver la réactivité et la qualité de service rendu au quotidien dans la métropole, la mise en place de « pôles territoriaux » chargés de la conception et l'entretien de l'espace public, ainsi que l'entretien et les petites interventions sur les réseaux d'eau potable.

Ces pôles sont au nombre de 6 :

- **Nord Ouest** (St-Jean de la Ruelle, Ormes, Ingré, La Chapelle St-Mesmin) situé au centre technique municipal (CTM) de St-Jean de la Ruelle
- **Nord** (Fleury les Aubrais, Saran, Chanteau), situé à la Régie de l'eau de Fleury les Aubrais
- **Nord Est** (St-Jean de Braye, Chécy, Mardié, Bou, Combleux, Semois, Marigny les Usages, Boigny sur Bionne), situé au CTM de Chécy
- **Sud Est** (St-Denis en Val, St-Jean le Blanc, St-Cyr en Val et le quartier de La Source), situé au CTM de La Source
- **Sud Ouest** (St-Hilaire St-Mesmin, St-Pryvé St-Mesmin, Olivet) situé à la direction des Services techniques d'Olivet
- **Orléans** : l'organisation des quartiers est inchangée (à l'exception de La Source)

### OUVERTURE DE TROIS « VÉGÉ'TRI »

Entre 15 000 et 19 000 tonnes de produits verts sont apportés chaque année en déchetteries. Pour les désengorger et diminuer l'attente des usagers sur place, Orléans Métropole ouvre trois aires dédiées au dépôt de végétaux, appelées « Végé'tri », à proximité des déchetteries de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (à partir du 12 février), Ingré et Chécy (depuis le 15 janvier), lesquelles ne disposeront plus de caissons de dépôt de végétaux. En revanche, celles de Saint-Cyr-en-Val, de Saint-Jean-de-Braye et de Saran les conservent.

**Service Qualité déchets au 02 38 56 90 00**  
**ou orleans-metropole.fr (vie pratique > tri et déchetteries)**

### SAUVE UN OBJET !

La réduction des déchets est une priorité d'Orléans Métropole, qui met en place de nouveaux services pour inciter et faciliter le réemploi des objets. Fin 2017, la plateforme de petites annonces [www.sauve-un-objet.fr](http://www.sauve-un-objet.fr) a vu le jour : ce site permet de donner ou de vendre à petit prix des objets dont on n'a plus l'usage, et ce au plus près de chez soi. En février, un autre service de réemploi va être expérimenté à la déchetterie nord, à Saran. Dans un local dédié seront mis à disposition des usagers des objets destinés initialement à l'incinération. Il sera tenu par des structures locales : la Ressourcerie AAA (petits objets), Envie (électroménager), Emmaüs (tous les objets), 1 Terre Actions (vélos) et par deux régies de logistique de livres d'occasion. Orléans Métropole a lancé un appel aux artistes professionnels pour la conception et la réalisation d'une fresque artistique sur le mur et la porte du local.



**GROUPE MAJORITÉ****Enseignement supérieur : Orléans Métropole se donne les moyens de ses ambitions**

Lors de l'adoption du projet métropolitain, nous nous sommes fixés un cap ambitieux : figurer parmi les 15 territoires qui comptent en France d'ici une quinzaine d'année. Cet objectif va nous conduire à agir sur plusieurs fronts et en particulier celui de l'enseignement supérieur qui est source d'attractivité et d'innovation. Dans ce domaine, notre métropole doit être reconnue pour son haut niveau scientifique et ses unités de formation supérieure d'excellence et de recherche.

Pour y parvenir, nous allons bien sûr nous appuyer sur les atouts de notre territoire et notamment notre université. C'est pourquoi nous avons adopté, en décembre dernier, un schéma de développement universitaire métropolitain qui reprend les orientations stratégiques que nous partageons avec l'université : son rayonnement avec des infrastructures modernes à l'image du futur Campus Madeleine et le développement de formations variées : médical, numérique, architecture... Avec ce schéma, nous traçons la

feuille de route pour donner à notre université un nouvel élan afin de rivaliser avec les meilleures universités de France. Notre plan d'actions commence avec Orléans Grand Campus qui regroupe les 5 grands acteurs locaux de la recherche (BRGM, CNRS, INRA, Université et CHRO) pour construire un espace privilégié d'échanges scientifiques entre le monde académique et tous les acteurs socio-économiques à l'échelle locale, nationale et internationale.

Une autre action phare consiste à fédérer l'université ligérienne avec la mise en œuvre de la Communauté universitaire Orléans-Tours et, notamment, le partenariat entre la faculté de médecine et le CHRO. De même, pour attirer de nouvelles formations, Orléans Métropole a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des grandes écoles pour asseoir l'attractivité d'Orléans mais aussi former les cadres dont nos entreprises ont besoin. Enfin, nous avons intégré l'ESAD à l'échelon métropolitain pour lui donner de nouvelles perspectives de développement.

En fédérant tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et du monde économique autour d'un projet commun, Orléans Métropole se donne les moyens de devenir une métropole universitaire fière de ses formations supérieures.

**GROUPE DES ÉLU-E-S PS, VERTS ET DIVERS GAUCHE****Assurer au sein de notre Métropole la cohésion sociale et territoriale**

En engageant la transformation de notre agglomération en métropole, l'objectif a été affirmé de renforcer l'attractivité du territoire afin d'intensifier le rayonnement et le développement de notre agglomération. Nous ne pouvons que partager cette volonté et cette ambition collective pour notre territoire et nos communes. Cependant, et nous ainsi que l'avons réaffirmé lors de l'élaboration du projet métropolitain, il importe également de veiller à la cohésion sociale et territoriale. Dans l'élaboration du projet d'agglomération auquel nous avons contribué et que nous avons adopté, nous avons ainsi tenu à inscrire des orientations qui nous semblaient stratégiques pour une métropole solidaire et notamment :

- La lutte contre toutes les formes d'inégalités sociales en associant les habitants et les acteurs locaux sur toutes les dimensions

de leur vie quotidienne,

- L'engagement de veiller à l'équilibre des territoires et au maintien de services publics avec une priorité forte aux territoires les plus fragilisés
- La mise en œuvre d'une démarche de prévention en rétablissant la présence sur les quartiers prioritaires d'éducateurs spécialisés.

Par ailleurs, lors de la préparation du budget 2018, nous sommes à nouveau intervenus pour que les orientations prises en matière de cohésion trouvent leur traduction concrète, notamment en faveur de la prévention spécialisée. Une étude est ainsi engagée dès cette année afin de mettre en œuvre cette nouvelle compétence métropolitaine et renforcer les actions menées dans les communes et les quartiers prioritaires, afin de faciliter l'insertion des jeunes et familles les plus en difficulté et prévenir la délinquance. Nous nous félicitons que ces orientations aient été pris en compte et restons vigilants quant à leur mise en œuvre sur les territoires les plus fragiles.

**GROUPE PARTI COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE****Les faux AMI de l'intérêt général**

La métropole et la ville d'Orléans ont lancé chacune un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant une école privé d'enseignement supérieur dans les locaux de l'ancien collège Bailly et un lieu de création et de diffusion culturelles dans la vinaigrière Dessaux. La logique libérale est toujours la même : déléguer

la gestion d'un équipement à une structure privée ou associative en contrepartie de subventions publiques. Autrement dit, ne pas assumer directement une compétence, se passer d'agents publics pour réduire intentionnellement la capacité à agir de la sphère publique. Pourquoi ne pas gérer directement l'équipement culturel Dessaux ? Pourquoi financer une école de commerce privée aux frais d'inscription élevés ?

**PROCHAIN CONSEIL D'ORLÉANS MÉTROPOLE**

Jeudi 22 février 2018,  
à 18h, à l'Hôtel de Ville d'Orléans



© JEAN PUYO

**URBANISME : SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

Le 14 décembre, Olivier Carré, maire d'Orléans et président d'Orléans Métropole, et Jean-Pierre Garnier, maire de Saint-Denis-de-l'Hôtel et président de la Communauté de Communes des Loges, ont signé une convention « application du droit des sols ». Ce partenariat permet de s'appuyer un appui technique réciproque à l'instruction des actes d'urbanisme, pour faire face aux pics d'activité et optimiser le fonctionnement des services instructeurs. Il témoigne aussi des solidarités à mettre en œuvre sur le territoire, au-delà des frontières administratives.

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
PORTES OUVERTES À L'ESAD**

L'école supérieure d'Art et de design d'Orléans ouvre ses portes au public, vendredi 2 février, de 13h à 20h, et samedi 3 février, de 10h à 19h, pour une découverte « in situ » des enseignements, filières, formations... Ces journées placées sous le signe des écosystèmes permettront au visiteur de rencontrer enseignants et étudiants, et de découvrir travaux et créations. Une conférence sur le thème « L'enseignement à l'ESAD Orléans » sera proposée le vendredi 3 février, à 17h, et le samedi 4 février, à 10h30 et 14h30. Pour rappel, l'ESAD est gérée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par Orléans Métropole. L'accès aux journées portes ouvertes est libre et gratuit.

**ESAD, 14 rue Dupanloup.**

**Info sur [www.esad-orleans.fr](http://www.esad-orleans.fr)**